La flûte *la Normande* appareille pour Foulepointe.
Son capitaine M. de Tromelin et l'astronome Rochon

Le 3 septembre 1768 – Poivre à Crémont

Un document des Archives départementales de La Réunion. Cote : 12C

La Normande appareille du Port Louis pour Bourbon le 3 septembre (voir journal de Dumas)

==========

M. Crémont commissaire ordonnateur à Bourbon

Au Port Louis, Isle de France le 3 septembre 1768

Répondu le 6 octobre par *le Postillon,*
capitaine M. Vermont

Je suis convenu, Mon cher Ordonnateur, avec M. de Tromelin, commandant la flûte *la Normande*, et qui passe à St Paul en allant à Foulepointe, qu'il examinerait l'état du vaisseau hollandais mouillé dans cette rade. Je suis convenu avec lui que s'il juge le vaisseau *l'Asia* en état d'être réparé, il vous remettra la quantité de cordage jugée nécessaire pour mettre ce vaisseau à la mer. Je vous prie de convenir avec la capitaine hollandais et avec M. de Tromelin de cette quantité de cordage nécessaire, de la faire recevoir dans les magasins du Roi, comme provenant de l'armement de la flûte *la Normande*, et de les garder dans votre magasin, jusqu'à ce que le vaisseau hollandais soit en état d'employer ces cordages par les autres secours que je lui enverrai d'ici, suivant les états que vous me feriez passer.

La Compagnie des Indes vend ici ses cordages l'un dans l'autre à raison de 54 livres 10 sols le cent. Si le vaisseau hollandais est dans le cas d'en avoir besoin, vous les remettriez dans le temps au capitaine qui les paierait soit en lettres de change sur la caisse de la Compagnie au Cap, soit par une obligation de les faire rendre au Cap en mêmes qualités et quantité avec le bénéfice en nature que vous jugerez à propos d'arrêter avec le susdit capitaine hollandais.

La Marquise de Marbeuf qui va au Cap nous rapporterait ces cordages pour les rendre à la flûte *la Normande*. Mais comme il faudra payer un fret à *la Marquise de Marbeuf*, il est juste que les Hollandais nous payent en cordages au-moins le prix de ce fret qui ne peut être moindre de 20 à 25 % pour un effet d'aussi grand encombrement.

M. de Tromelin prendra à St Paul trente milliers de maïs que je vous prie de lui faire délivrer au compte de la traite de Madagascar.

Je vous prie d'observer que les vaisseaux du Roi qui passent à Madagascar ne sont point dans le cas de vous demander des bœufs pour leurs équipages, ainsi que l'a fait jusqu'à présent le Sr Vauquelin. C'est une dépense que je vous prie de supprimer. La traite de Madagascar que le Ministre suppose devoir rapporter 700.000 livres, coûte beaucoup plus, sans comparaison, qu'elle ne rend, et si nous écoutons les demandes de MM. les officiers qui commandent les flûtes, ils épuiseront bientôt la Caisse au-lieu de l'enrichir. Au reste cette observation ne regarde que le Sr Vauquelin qui est toujours excessif dans ses demandes, et qui les fait ordinairement d'un ton peu honnête. M. de Tromelin est un officier qui pense bien différemment, c'est l'homme le plus honnête et le plus zélé pour le service du Roi. Je vous prie de lui rendre à son passage tous les services qui dépendront de vous.

Si vous avez occasion de voir M. l'abbé Rochon, astronome de la Marine, parent de M. de Tromelin et embarqué avec lui sur *la Normande*, je vous pris instamment de lui faire toutes sortes d'honnêtetés ; c'est un savant d'un vrai mérite, auquel je prends le plus grand intérêt.

J'ai l'honneur d'être avec un vrai attachement, Mon cher Ordonnateur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

* * *